



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **28 SEP. 2020**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU  
mecc.dreal-paysdefaloire@developpement-durable.gouv.fr  
nos réf : JMO/MECC/2020. 83

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Roche-sur-Yon agglomération.

La stratégie et le plan d'action que porte le PCAET revêtent un caractère particulièrement important dans le contexte actuel. Sa mise en œuvre peut être la clé de voûte pour un territoire sobre, solidaire et résilient, axant résolument la relance économique vers la transition écologique.

Ce document présente les priorités de votre projet de territoire et poursuit un programme initié dès 2012 à travers un plan climat énergie territorial (PCET). Il a fait l'objet d'une concertation impliquant les parties intéressées du territoire et une enquête auprès du grand public. Il comporte l'ensemble des attendus réglementaires : un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le pays Yon-et-Vie a été lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a bénéficié du financement d'actions en faveur de la transition énergétique.

Votre projet présente une avancée significative de vos engagements en faveur des enjeux climat, air, énergie dans la conduite des politiques publiques sur votre territoire. Je souligne le contenu synthétique et appliqué du diagnostic.

Je salue vos objectifs à l'horizon 2050 de territoire à énergie positive tant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de maîtrise de la consommation d'énergie. Ils sont cohérents avec les objectifs nationaux. Pour l'évaluation à 3 ans, je vous invite à approfondir l'évaluation du potentiel de réduction des émissions et le suivi des actions pour préciser votre objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Votre territoire présente un profil mixte urbain et rural dont vous soulignez les enjeux, notamment pour les secteurs à l'origine de la majorité des émissions que sont l'agriculture, la mobilité, ainsi que l'habitat et le tertiaire.

La dispersion de l'habitat dans les communes périphériques nécessite de poursuivre vos efforts en faveur de la transformation des usages de mobilité et du développement des alternatives à l'autosolisme. À travers vos décisions d'aménagement, vous aurez le souci de réduire les besoins de déplacements. Par ailleurs, une politique d'urbanisme volontariste limitera la consommation d'espace en favorisant la redynamisation des centres, de leurs commerces, ce qui facilitera l'atteinte de vos objectifs. Vous veillerez à la prise en compte des objectifs du PCAET dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) que vous commencez ainsi que le prochain schéma de cohérence territoriale

Tél : 02.72.74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

(SCOT) du pays Yon-et-Vie, et prenez en compte l'ambition de tendre vers « zéro artificialisation nette » (ZAN). En particulier, l'action 2 que vous présentez doit faire l'objet d'un suivi détaillé. Enfin, la poursuite de vos actions sur les formes urbaines permettront une meilleure adaptation aux risques et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Les enjeux de l'eau, bien identifiés dans votre PCAET devront trouver un prolongement dans les projets territoriaux de gestion de l'eau et la préservation de la nature en ville.

Concernant la production d'énergie renouvelable, je vous encourage à préciser votre évaluation du potentiel sur les types les plus déterminants : le solaire photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation et l'aérothermie. Vous pourrez alors définir les projets prioritaires à conduire sur votre territoire et les contraintes à prendre en compte pour qu'ils se réalisent.

Concernant la qualité de l'air, je salue la mesure de valorisation de la vignette CRIT'AIR pour le stationnement des véhicules zéro émission en centre-ville de la Roche-sur-Yon. Afin de compléter sa prise en compte dans votre programme et présentée dans l'action n°4, vous devrez aussi mobiliser les leviers suivants :

- renforcer votre action n° 20 envers la profession agricole et prendre en compte la baisse des émissions de polluants atmosphériques (élevage, fertilisation) en complément du stockage de carbone et de l'adaptation au changement climatique,
- compléter l'action n°1 par une sensibilisation des particuliers à l'usage du chauffage au bois et à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts,
- prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'air dans le suivi de l'action n°32 en faveur du covoiturage et de la mobilité partagée.

Après l'approbation du PCAET, la Roche-sur-Yon agglomération deviendra coordinatrice de la transition énergétique pour son territoire. L'association de l'ensemble des élus du territoire et des porteurs d'actions identifiées dans le PCAET au comité de pilotage de la démarche conforterait la dynamique de ce plan par une gouvernance ambitieuse. Une évaluation et un retour d'expérience du PCAET et des actions TEPCV apporteront du relief à votre démarche de territoire et favoriseront le suivi et l'évaluation continue. La capacité de votre plan d'action à atteindre vos objectifs devra aussi être évaluée, en particulier à partir d'un dispositif de suivi de votre PCAET. Je vous encourage à ce titre à identifier les actions les plus significatives afin de les mener en priorité.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de Vendée), se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre plan climat et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

PJ :

**Monsieur Luc BOUARD**  
Président de la Roche sur Yon agglomération

54 rue René Goscinny  
85 000 LA ROCHE-sur-YON

Copie : Monsieur le préfet de Vendée

Le préfet,

